



## LE PROJET D'ÉVALUATION - LYCÉE NOTRE DAME « LES OISEAUX »

Lundi 6 octobre 2025

Verneuil sur Seine

### PREAMBULE

Dans le cadre de l'Enseignement catholique et inspirée par la tradition éducative des Chanoinesses de Saint-Augustin, l'évaluation à Notre Dame « les Oiseaux » se veut cohérente avec les principes du projet éducatif de notre établissement. Cette proposition repose sur une approche bienveillante et exigeante, visant l'épanouissement intégral de l'individu. Elle privilégie l'attention personnalisée et la recherche de l'excellence humaine et académique, tout en incarnant les valeurs de l'humanisme chrétien.

Inspiré par les grands principes de l'évaluation positive, explicite, régulière et équitable, notre projet s'inscrit également dans les cadres réglementaires et institutionnels tout en répondant aux spécificités de notre établissement. L'évaluation doit être diversifiée, juste et transparente, en prenant en compte les connaissances, les compétences et les capacités travaillées dans les enseignements.

#### I. Grands principes de l'évaluation

- **Une évaluation positive**

Valorisation des progrès des élèves tout en reconnaissant que l'erreur fait partie du processus d'apprentissage. Proposition d'évaluations formatives régulières afin de permettre à chacun de comprendre ses lacunes et de progresser.

- **Une évaluation explicite**

Explicitation des attendus avant chaque évaluation en précisant les critères d'évaluation et les points à travailler. Fournir des pistes de progression à travers des retours constructifs et individualisés. Chaque évaluation doit être accompagnée d'appréciations explicites pour attester du niveau atteint, des progrès et des éléments à travailler.

- **Une évaluation régulière**

Organisation d'évaluations à intervalles réguliers pour encourager un apprentissage continu. Annoncer et respecter un délai de prévenance à la discrétion des évaluateurs ou des responsables pédagogiques. Éviter les évaluations surprises susceptibles de déstabiliser certains élèves.

- **Une évaluation équitable**

Application des aménagements prévus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PAP, PAI, PPS...) en conformité avec les dispositifs institutionnels. Adapter les évaluations aux élèves ayant connu des absences prolongées pour raisons médicales justifiées. Toute tentative de fraude (plagiat, tricherie, communication pendant l'évaluation...) sera sanctionnée selon le règlement de l'établissement. En cas de fraude, la direction décide des sanctions applicables, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'une note de zéro.



## II. Modalités d'évaluation en Contrôle en Cours de Formation (CCF)

- **Variété des mises en situation d'évaluation**

Devoirs sur table (DST), travaux pratiques ou collaboratifs (exposés, conférences), évaluations orales ou écrites, devoirs communs ou examens blancs, etc... Il est essentiel de diversifier les formes et situations d'évaluation pour couvrir l'ensemble des compétences et permettre l'expression de différentes potentialités.

Une attention particulière est accordée à l'équilibre entre les évaluations certificatives et la projection vers l'enseignement supérieur.

- Examens blancs : Les niveaux de première et de terminale auront deux examens blancs écrits (le premier au deuxième trimestre avant les vacances d'hiver, le second au troisième trimestre avant les vacances de printemps) et un oral blanc par an au cours du troisième trimestre.
- Distinction entre évaluation et notation : Il est important de distinguer évaluation et notation. Chaque évaluation ne donne pas systématiquement une note. Les moyennes trimestrielles sont construites à partir de plusieurs évaluations significatives (au moins deux modalités différentes).
- Harmonisation des pratiques : La concertation régulière entre enseignants est garante d'une égalité de traitement entre les élèves, avec des références communes aux critères d'évaluation adossés aux programmes officiels.
- Absences, représentativité des moyennes et évaluations de remplacement : Le contrôle continu repose sur un respect rigoureux de l'assiduité, conformément à l'article L.511-1 du Code de l'éducation. Les élèves doivent suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. En cas d'absence, une évaluation de remplacement pourra être organisée, si nécessaire. Toutefois, des sanctions disciplinaires pourront être appliquées si les absences sont jugées injustifiées ou trop fréquentes.

Nota Bene : Une attention particulière est portée aux modalités d'évaluation en cas d'absences répétées, afin d'assurer équilibre et équité ; Dans le cadre des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF), les situations d'évaluation doivent permettre d'apprécier de manière complète et fiable les compétences et connaissances attendues, conformément aux textes réglementaires en vigueur. L'établissement veille à ce que chaque candidat puisse bénéficier d'un nombre suffisant d'évaluations pour garantir la représentativité et la validité de la note attribuée dans chaque épreuve. En cas d'absences répétées d'un élève aux situations d'évaluation planifiées et dès lors que le nombre d'évaluations effectivement réalisées ne permet pas d'apprécier de manière significative le niveau atteint (au regard du référentiel de la spécialité), l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de remplacement couvrant l'ensemble du programme de l'épreuve concernée.

## III. Vers une culture partagée de l'évaluation

- **Transparence et communication**

Les critères d'évaluation, les barèmes et les calendriers sont communiqués aux élèves et aux familles via des outils dédiés comme EcoleDirecte. Cette transparence vise à renforcer la confiance entre toutes les parties prenantes.

- **Bienveillance et exigence**

L'évaluation est conçue comme un outil au service des apprentissages et non comme une sanction. Elle valorise les compétences disciplinaires et transversales ainsi que les efforts



individuels. L'évaluation repose sur la confiance dans les capacités des élèves et ne doit jamais avoir le sens d'une punition.

- **Formation intégrale de la personne**

En cohérence avec l'appel du Pape François dans le Pacte Éducatif Mondial, l'évaluation doit permettre d'accompagner chaque élève dans son chemin de progrès, en valorisant ses ressources personnelles. Elle s'inscrit dans une démarche visant à préparer les élèves non seulement à leur réussite scolaire, mais aussi à leur engagement en tant qu'acteurs responsables et épanouis dans la société.

#### **IV. Préparation au Grand Oral**

Toute activité contribuant au développement des compétences d'expression orale, dès la seconde, peut aider à préparer le Grand oral. La préparation est portée par tous les professeurs et personnels d'éducation. Elle est programmée dans les enseignements de spécialité dès le cycle terminal.

Un cadre évaluatif commun tendant vers les attendus du Grand oral (gestion du temps, parler avec/sans support, entretien) peut être défini progressivement.

La pratique de l'oral dans diverses disciplines contribue à cette préparation.

#### **V. Travail collaboratif et harmonisation**

Un travail d'entente collective sur les principes et pratiques d'évaluation au niveau des équipes disciplinaires ou pluridisciplinaires est indispensable pour l'équité et l'harmonisation des pratiques. Ce travail collégial permet de construire collectivement les outils d'évaluation, de s'entendre sur des critères explicites, d'harmoniser les notations et d'assurer la cohérence de la formation.

Les évaluations pluridisciplinaires ou mixtes sont particulièrement favorables au développement d'une culture interdisciplinaire.

### **CONCLUSION**

Ce projet d'évaluation reflète l'engagement du Lycée Notre-Dame « Les Oiseaux » en faveur d'une évaluation juste, bienveillante et adaptée, au service de la réussite de chacun. Elle s'inscrit dans une démarche collective et partagée, en cohérence avec les valeurs de l'enseignement catholique et les spécificités de notre établissement.

Il est relu et révisé par la communauté enseignante chaque année, et actualisé si nécessaire.